

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/860

Signature de la Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement, utilisée par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2015/860 - SIGNATURE DE LA DECLARATION DE LYON SUR
L'ACCES A L'INFORMATION ET AU DEVELOPPEMENT,
UTILISEE PAR LA FEDERATION INTERNATIONALE DES
ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHECAIRES ET DE
BIBLIOTHEQUES (IFLA) (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Déclaration de Lyon est un document de sensibilisation utilisé par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA) pour influencer de manière positive le contenu du programme de développement des Nations Unies pour la période post-2015.

Elle a été promulguée à l'occasion du Congrès Mondial des Bibliothèques et de l'Information de l'IFLA, qui a eu lieu à Lyon, en France, du 15 au 22 août 2014.

Cette déclaration appelle les états membres de l'ONU à s'engager à l'échelle internationale, à travers le programme de développement post-2015 et faire en sorte que chacun ait accès aux informations nécessaires en vue de la promotion du développement durable et des sociétés démocratiques et que chacun soit en mesure de comprendre, utiliser et partager ces informations.

D'ores et déjà, cette déclaration associe le nom de la Ville de Lyon dans des négociations internationales pour des sociétés plus équitables et démocratiques.

Début décembre 2014, déjà plus de 450 organisations avaient signé la Déclaration, dont 73 % de la communauté bibliothéconomique. Le restant des signataires montre par leur diversité le large soutien de cette initiative.

L'objet de la Déclaration établit clairement que l'accès à l'information soutient le développement en permettant aux gens :

- d'exercer leurs droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- d'apprendre à appliquer de nouvelles connaissances et compétences ;
- de prendre des décisions et participer à la vie d'une société civile active et engagée ;
- de créer des solutions centrées sur la communauté pour faire face aux défis du développement ;
- d'assurer la prise de responsabilité, la transparence, la bonne gouvernance et l'émancipation ;
- de mesurer les progrès des engagements publics et privés en faveur du développement durable.

Il est donc proposé de signer la Déclaration de Lyon.

La signature de ce document par la Ville de Lyon présente un intérêt certain dans la mesure où elle œuvre, à travers les actions de ses établissements culturels, à l'accès au plus grand nombre à l'information et à la connaissance dans la société apporte un soutien au développement et améliore la vie des gens.

Elle participe, en outre, au renforcement de l'accès des personnes à l'information et aux perspectives de développement via les Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour l'avenir, la Déclaration de Lyon constituera la base de la politique de sensibilisation entre septembre 2014 et septembre 2015. L'IFLA, en partenariat avec les signataires, organisera différents événements et activités pour faire connaître la Déclaration à l'échelle régionale, nationale et internationale et faire en sorte que l'accès à l'information soit reconnu dans le cadre de politiques qui sera lancé par les Nations Unies à partir de fin 2015.

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La Déclaration de Lyon sur l'accès à l'information et au développement, utilisée par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques (IFLA) est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN